



Réflexions Lasalliennes

N° 14b

Frères des Écoles Chrétiennes

Avril 2004

Vision future de notre District : Proposition 22

1. Introduction

La proposition 22 du 43^{ème} Chapitre Général stipule que : pour permettre aux Frères, surtout les plus jeunes, un choix de travail dans le service éducationnel des pauvres et vivre une vie communautaire significative, chaque District devra, lors de son prochain Chapitre :

- Evaluer le travail actuel des Frères dans leurs établissements et les structures administratives du District.
- Etablir un plan qui reflète les changements dans le déploiement des Frères dans les établissements existants et dans ceux qui sont à créer.
- Etablir ce qui a besoin d'être changé dans les structures administratives du District

2. Première partie: le but central

2.1 Le but central d'une organisation est sa raison d'être fondamentale. Le but effectif reflète l'importance que les gens attachent au travail de l'organisation - il capte ses motivations idéales, l'âme même de l'organisation. Le but est comme une étoile qui guide à l'horizon - toujours poursuivie mais jamais atteinte. (cf. C. Collins & Jerry I. Porras, *Built to Last : Successful Habits of Visionary Companies*).

2.2 Quel est le but central ou la mission de ce District?

2.3 Qu'est-ce qui est distinctement lasallien dans ce but central?

3. Troisième partie : valeurs centrales

3.1 Les valeurs centrales sont les principes essentiels et permanents d'une organisation. - un minimum ensemble de principes directeurs qui ne requièrent aucune justification externe; elles ont une valeur intrinsèque et importante pour ceux à l'intérieur de l'organisation. Une organisation permanente décide par elle-même quelles sont ces valeurs essentielles. (cf. James C. Collins & Jerry I. Porras, *Built to Last : Successful Habits of Visionary Companies*).



3.2 Quelles sont les valeurs centrales de ce District - valeurs qui peuvent durer, qui sont essentielles et permanentes?

4. Quatrième partie : vision du futur

4.1 Pour les cinq prochaines années, quelles directions précises le District devrait-il envisager pour répondre aux forces dont il subit l'impact afin de préserver ses valeurs essentielles, de stimuler le progrès et répondre à la Proposition 22 du 43ième Chapitre Général?

4.2 En d'autres mots, considérer...

- Qu'est-ce que votre District devrait réviser ou ajuster dans sa vie et son travail actuels?
- Quel travail actuel devrait-il développer?
- Quelles nouvelles opportunités devrait-il saisir?
- Qu'est-ce que le District devrait cesser de faire ou éliminer?
- Envers quoi devrions-nous nous engager de nouveau?

4.3 Pour que la Proposition 22 du 43ième Chapitre Général soit mise en pratique, que doit-il se passer dans le District dans les prochains cinq ans?

Imaginer...

4.4 Développer une description engageante et spécifique de ce que sera la mise en pratique de la Proposition 22 du 43ième Chapitre Général. Pensez-y en traduisant cette vision écrite en images précises...ou en créant une image, un scénario que les gens pourront porter dans leur cœur.